

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010



N° de l'article: 23160

KIWOCLEAN EL 9100

Date d'exécution 11.11.2013
Date d'émission 11.11.2013

FR
Page1 / 6

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateurs produit:

N° de l'article (producteur/fournisseur): 23160
Identification de la substance ou du mélange: KIWOCLEAN EL 9100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Nettoyant / Diluant
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

KISSEL + WOLF GmbH
In den Ziegelwiesen 6
69168 Wiesloch

Téléphone: 49 6222 578-0
Télécopie: 49 6222 578-100
E-mail info@kiwo.de

Service responsable de l'information:

EHS
Environment-Health-Safety
E-mail ehs@kiwo.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +49 6222 578 219

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

le mélange n'est pas classé dangereux conformément à la directive CE1999/45.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Mentions de danger

n.a.

Conseils de prudence

n.a.

contient:

n.a.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

n.a.

2.3. Autres dangers

3. Composition / Informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description du produit / spécification chimique

Description Mélange de composants, dont la liste figure ci-dessous, avec les mandants non dangereux

Composants dangereux

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N° CE n° CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification:	Pds % Remarque
203-961-6 112-34-5 603-096-00-8	01-2119475104-44 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2 H319	2,5 - 5
204-709-8 124-68-5 603-070-00-6	01-2119475788-16-000 2-amino-2-méthylpropanol Eye Irrit. 2 H319 / Skin Irrit. 2 H315 / Aquatic Chronic 3 H412	2,5 - 5

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010



N° de
l'article: 23160

KIWOCLEAN EL 9100

Date d'exécution 11.11.2013
Date d'émission 11.11.2013

FR
Page2 / 6

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

N° CE n° CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification:	Pds % Remarque
203-961-6 112-34-5 603-096-00-8	01-2119475104-44 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Xi; R36	2,5 - 5
204-709-8 124-68-5 603-070-00-6	01-2119475788-16-000 2-amino-2-méthylpropanol Xi; R36/38 / R52-53	2,5 - 5

Indications diverses

Énoncé des phrases H : voir dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Demander immédiatement un avis médical. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse Brouillard d'eau Dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Indications diverses

Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Evacuer les personnes en lieu sûr. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales. Assurer une bonne ventilation.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010



N° de l'article: 23160

KIWOCLEAN EL 9100

Date d'exécution 11.11.2013
Date d'émission 11.11.2013

FR
Page3 / 6

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel utilisé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution habituelles de manipulation de produits chimiques.
Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Classe de stockage VCI-voir le chapitre 15

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Indications diverses

Classe de stockage VCI-voir le chapitre 15

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Numéro d'identification UE 603-096-00-8 / N° CE 203-961-6 / n° CAS 112-34-5

VME: 67,5 mg/m³; 10 ppm

VLE: 101,2 mg/m³; 15 ppm

Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques: DIN EN 374

Recommandation en cas de contact spritzer: Indice de protection 2

Permeation temps >30 min., Par exemple, 0,4 mm de caoutchouc butyle

Recommandation pour un contact direct: Indice de protection 6

Temps de perméation >480 min., Par exemple, nitrile 0,4 mm

Protection oculaire

porter des lunettes de protection à coques. DIN EN 166

Protection corporelle

Mesures de protection

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010



N° de l'article: 23160

KIWOCLEAN EL 9100

Date d'exécution 11.11.2013
Date d'émission 11.11.2013

FR
Page4 / 6

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

DNEL:

2-amino-2-méthylpropanol

Numéro d'identification UE 603-070-00-6 / N° CE 204-709-8 / n° CAS 124-68-5

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 4,7 mg/m³

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État liquide
Couleur en fonction de la coloration
Odeur typique

Données de sécurité	Méthode	Remarque
Point éclair:	n.a.	
Température d'ignition en °C	230 °C	
limite inférieure d'explosivité	n.a.	
Limite supérieure d'explosivité	n.a.	
Pression de la vapeur (20°C)	20,21 mbar	
Densité (20°C)	1,00 g/cm ³	
Solubilité dans l'eau (g/L)	miscible	
pH:	11,00	solution dans l'eau
Viscosité:	11 s 4 mm	DIN 53211
Température d'ébullition/plage d'ébullition	100 °C (101,3 kPa)	

9.2. Autres informations:

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

Effet irritant et caustique

Absence de données toxicologiques.

Sensibilisation

Absence de données toxicologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Absence de données toxicologiques.

Danger par aspiration

Absence de données toxicologiques.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Absence de données toxicologiques.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Observation diverses:

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010



N° de
l'article: 23160

KIWOCLEAN EL 9100

Date d'exécution 11.11.2013
Date d'émission 11.11.2013

FR
Page5 / 6

Un contact prolongé ou répété avec la préparation peut engendrer des irritations des muqueuses et de la peau: rougeurs, boutons, inflammations cutanées.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR, catégorie 1 ou 2 conformément à la Directive 67/548/CEE.

La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir la section 2 pour plus de détails.

12. Informations écologiques

appréciation générale

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Ne pas stocker les décharges publiques.

lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

Long terme Écotoxicité

Absence de données toxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit
Recommandation

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la
rubrique 080111

conditionnement

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.1. Numéro ONU

n.a.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

n.a.

14.4. Groupe d'emballage

n.a.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010



N° de l'article: 23160

KIWOCLEAN EL 9100

Date d'exécution 11.11.2013
Date d'émission 11.11.2013

FR
Page6 / 6

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) n.a.
Marine polluant n.a.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS n.a.
Conditionnement >30 l

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

VOC

Valeur COV (dans g/L): 82,361

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

La substance/préparation figure dans les inventaires nationaux suivants :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

16. Autres informations

Teneur des phrases R et H (numéro et texte intégral):

Eye Irrit. 2 / H319	Graves dommages et/ou irritations oculaires	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2 / H315	corrosion et irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Aquatic Chronic 3 / H412	Dangereux en milieu aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Xi; R36/38	Irritant	Irritant pour les yeux et la peau.
R52-53		Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Risque de lésions oculaires graves.
Xi; R36	Irritant	Irritant pour les yeux.

Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.